

Image not found or type unknown



Indemnité suite a un suicide

Par **hotel stgeorges**, le **18/11/2009** à **16:51**

Bonjour,

Je suis nouveau propriétaire d'un hotel et un de mes clients vient de se suicider par arme a feu dans une des chambres de l'hotel .

Les frais suite a cet incident sont évalués a environ 2500 € .

Ma question est : comment faire pour que les frais et la perte d'exploitation me soient remboursés par la famille de cet personne car mon assurance ne veut rien savoir .

Merci pour votre aide